

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

### HONORAIRES DE BASE FORFAITAIRE

Le mandataire percevra la rémunération convenue d'un commun accord et arrêté à 6.50 % HT du montant des sommes encaissées pour le compte du mandant.

### HONORAIRES LOCATION

- HABITATION : barème loi ALUR (visites, dossier, établissement du bail)
  - 8.00 €/m<sup>2</sup> sans pouvoir excéder un mois de loyer TTC

Dans l'éventualité où le locataire est trouvé par le propriétaire sans l'intervention du Cabinet COGECOOP ou du Cabinet OLIVIER les honoraires de rédaction d'acte sont ramenés à :

- 50 % du barème prévu par la loi ALUR sans pouvoir excéder 1/2 mois de loyer TTC
- ETAT DES LIEUX :
  - 3.00 €/m<sup>2</sup>
- AVENANT HABITATION :
  - 1/2 mois de loyer TTC sans pouvoir excéder 250.00 € TTC
- GARAGE/PARKING : bail ou avenant
  - 1 mois de loyer avec un minimum de 50.00 € HT soit 60.00 € TTC
- LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS : bail ou avenant
  - 1 mois de loyer HT
- GESTION DES TRAVAUX (avec ou sans l'intervention d'un maître d'œuvre) :
  - Suivi administratif des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant
  - A partir d'un montant de devis supérieur à 500 € TTC, honoraires de 5,00 % TTC du montant du devis

- GESTION DES SINISTRES :
  - Suivi administratif des sinistres : 100.00 € HT soit 120 € TTC
  
- GESTION ASSURANCES LOYERS IMPAYES :
  - 0,50 % HT soit 0.60 % TTC des recettes du compte
  
- ETAT PREPARATOIRE DE DECLARATION DES REVENUS FONCIERS :

· de 1 à 3 lots	50.00 € HT soit	60.00 € TTC
· de 4 à 10 lots	70.00 € HT soit	84.00 € TTC
· supérieur à 11 lots	100.00 € HT soit	120.00 € TTC
  
- ESTIMATION D'UN BIEN IMMOBILIER EN VUE DE LA LOCATION :
  - de 1 à 3 lots à la même adresse : 100.00 € HT soit 120.00 € TTC
  - plus de 3 lots : 150.00 € HT soit 180.00 € TTC
  
- REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DES COPROPRIETAIRES :
  - 100.00 € HT soit 120.00 € TTC par heure et par collaborateur
  
- RESILIATION DU MANDAT DE GESTION, FRAIS DE CLOTURE DE COMPTE :
  - Frais de clôture de compte : 150.00 € HT soit 180.00 € TTC

## HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU LOCATAIRE

### HONORAIRES LOCATION

- HABITATION: barème loi ALUR (visites, dossier, établissement du bail)
  - 8.00 €/m2 sans pouvoir excéder un mois de loyer TTC

Dans l'éventualité où le locataire est trouvé par le propriétaire sans l'intervention du Cabinet COGECOOP les honoraires de rédaction d'acte sont ramenés à :

- 50 % du barème prévu par la loi ALUR sans pouvoir excéder 1/2 mois de loyer TTC
- ETAT DES LIEUX:
  - 3.00 €/m2
- AVENANT HABITATION:
  - 1/2 mois de loyer TTC sans pouvoir excéder 250.00 € TTC
- GARAGE/PARKING: bail ou avenant
  - 1 mois de loyer avec un minimum de 50.00 € HT soit 60.00 € TTC
- LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS: bail ou avenant
  - 1 mois de loyer HT